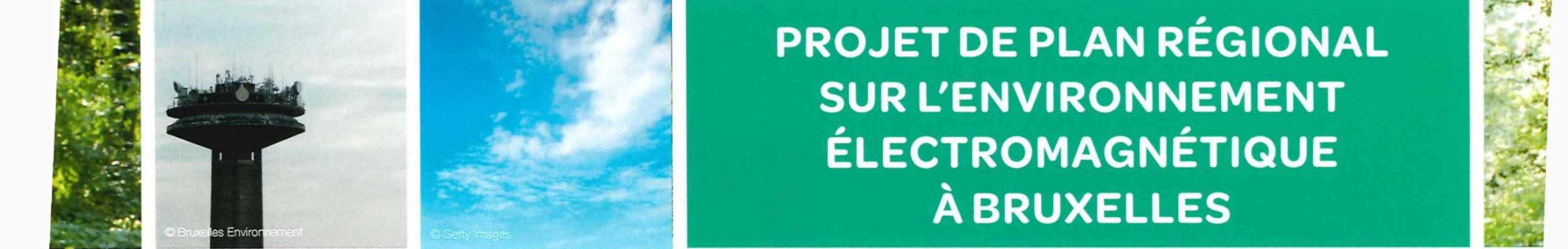




ENQUÊTE PUBLIQUE



PROJET DE PLAN RÉGIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE À BRUXELLES



La Région de Bruxelles-Capitale se dote d'une nouvelle législation concernant les normes d'exposition aux ondes radio, TV et GSM sur son territoire.



Son objectif: recenser l'ensemble des ondes électromagnétiques pour protéger efficacement l'environnement et la santé de la population, tout en garantissant une offre de téléphonie mobile de qualité.



1^{ER} AOÛT
↓
30 SEPTEMBRE
2022

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Avant l'adoption de ce projet de plan régional, vous êtes invité(e)s à participer activement à l'enquête publique.

Vos observations écrites peuvent être envoyées **au plus tard pour le 30 septembre** par mail (ep-ondes@environnement.brussels) ou par la poste (Bruxelles Environnement, Département Rayonnements et Technologies, av. du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles).

Le programme et les documents attenants peuvent être consultés sur le site web www.environnement.brussels/ep-ondes, sur papier dans les 19 communes de la Région ou à l'accueil de Bruxelles Environnement (aux horaires de bureau, av. du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles).

Des questions ? Contactez le service Info-Environnement : +32 (0)2/775.75.75 ou info@environnement.brussels



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS